



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AOUT 2015

Conseillers présents : MM DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; LOMBARD Yannick ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; TOURTET Gilles ; MMES DELORME Christine ; Jacqueline HARDON ; PIERROT Céline ; PINET Françoise

Absents représentés : (GIRARD Joris pouvoir à Céline PIERROT) ; Julie GAY-PARA (pouvoir à Pascal DEGASPERI) ; Odile DURAND (pouvoir à Françoise PINET)

Absent : Christian BRETON

Les conseil municipaux du 2 juillet et du 16 juillet sont approuvés à l'unanimité.

Christine DELORME est désignée secrétaire de séance.

1) OPERATION D'INVESTISSEMENT

ACQUISITION D'UN CAMION BENNE

Publicité sur le site marchés-publics. Plusieurs propositions sont parvenues en mairie : RENAULT MANOSQUE : 28 600 € HT - RENAULT GAP : 25 074 € HT - NISSAN AVIGNON : 25 800 € HT - PEUGEOT LARAGNE : 24 092 € HT - MERCEDES SISTERON : 31 661 € HT.

La commission communale s'est réunie pour examiner ces différentes propositions. Y. LOMBARD donne des explications sur les particularités des véhicules. La proposition du garage Renault de Gap répond le mieux aux attentes de la commune, de plus il peut être acquis avant la saison hivernale. Le garage a également fait une proposition pour reprendre le camion actuel pour 1 500 €.

Madame le maire propose de retenir la proposition du garage RENAULT GAP pour un montant de 25 074 € HT.

Accord à l'unanimité. Il faudra ajouter à ce montant le coût d'un kit de signalisation.

2) FINANCES

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget commune

- Achat d'un camion benne : ouvrir l'opération pour un montant de 31 000 €
 - Opération RD1075 1^{ère} tranche + 2 700 € (plantations)
 - Opération vestiaire + 1 872 € (enduit façades)
- Les crédits seront retirés de l'opération RD 2^{ème} tranche pour un montant total de 35 572 €

Budget eau et assainissement

- Chapitre 66 + 3 867 € (intérêts du prêt relais à régler début octobre)
- Les crédits seront retirés du chapitre 022 (dépenses imprévues)

Accord à l'unanimité.

SUBVENTION RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)

Dans le cadre du RASED, une enseignante prend en charge les enfants scolarisés et en difficulté dans un local de la la Maison du Parc. Une délibération est nécessaire afin de verser la subvention de 150 € prévue au budget, cette somme contribue aux frais de fonctionnement du RASED.

Accord à l'unanimité.

RESTOS DU CŒUR

L'association demande une participation financière qui contribuerait au fonctionnement des centres du département.

Après un tour de table il est décidé de ne pas donner une suite favorable à leur demande. La commune soutient déjà l'association en mettant gracieusement à leur disposition un local. Une réponse sera faite dans ce sens.

ADMISSION EN NON-VALEURS

A la demande de la trésorerie il convient d'inscrire certaines écritures comptables en non-valeurs sur le budget eau et assainissement pour un montant de 183.85 €.

Accord à l'unanimité.

3) PERSONNEL

CONVENTION POUR L'ASSISTANCE A L'ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE A PASSER AVEC LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES

La commune s'est engagée dans une démarche d'évaluation des risques professionnels. La rédaction du document unique se fera avec l'aide du service prévention du Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Une convention doit donc être passée avec le Centre pour définir les modalités de l'accompagnement et de la mission. La participation financière serait de 1 000 €.

Accord à l'unanimité donné au maire pour la signature de la convention.

SUBVENTION DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation des risques professionnels la commune peut bénéficier d'une subvention du fonds national de prévention. Le centre de gestion peut se charger du dossier de demande de subvention.

Accord à l'unanimité pour solliciter la subvention.

4) ECOLE – PERISCOLAIRE

Les conventions relatives aux frais de fonctionnement de l'école doivent être actualisées, notamment en ce qui concerne l'accueil des enfants aux activités périscolaires. Ces conventions précisent le nombre d'enfants accueillis et le coût fixé par le conseil municipal et seront adressées aux maires des communes extérieures :

- convention relative à la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école
- Convention relative à la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'accueil du temps d'activités périscolaires de la cantine
- Convention relative à la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'accueil du temps d'activités périscolaires de fin d'après-midi

Accord à l'unanimité.

5) CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CIAS)

Le besoin en personnel d'encadrement pour l'accueil du temps d'activités périscolaires a été évalué à deux agents au lieu de trois pour un coût de 3 800 € pour l'année scolaire. La convention de mise à disposition de personnel a été modifiée dans ce sens.

Les locaux de l'école et de la maison du parc sont mis à disposition du personnel du CIAS pour l'accueil des enfants dans le cadre du contrat éducatif local. La convention a été réactualisée, un article spécifique sur l'utilisation de la maison du parc a été ajouté.

Accord à l'unanimité.

6) CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU PRESBYTERE AUX ADOLESCENTS DE LA COMMUNE

Un projet de convention a été élaboré pour définir l'utilisation de la salle et les engagements de chaque partie. Cette convention est établie pour l'année scolaire 2015-2016. J.P MENUT et A.FROGET souhaitent que le mot convention soit remplacé par règlement. Ce document devra être signé par les adultes référents et les adolescents, Monsieur Joris GIRARD est le conseiller municipal responsable.

Accord à l'unanimité.

7) VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMME 2015

G. TOURTET propose au conseil de programmer la réfection du chemin communal des Moulettes au lieu du chemin d'Aiguebelle pour un coût d'environ 2 000 € supplémentaires. Ces travaux seront effectués à l'automne. Nouvelle délibération à prendre.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

COURRIER DE Mr et Mme PRIMERANO Brice et Lydie

Ils souhaiteraient que la commune d'Aspres sur Buëch prenne en charge une partie de la participation financière demandée par la commune de Serres pour l'inscription de leurs enfants à la cantine (temps de pause méridienne).

Après un tour de table le conseil ne donne pas une suite favorable à leur demande. Le conseil maintient sa position, aucune dérogation concernant l'école et la cantine ne sera accordée.

R. RICHIARDONE fait remarquer que Madame PRIMERANO, actuellement directrice de l'école de Serres, pourrait un jour exercer ses fonctions à l'école communale.

INFORMATIONS DIVERSES

IT05 – SERVICE ENERGIE

Le technicien d'IT05 a élaboré, à la demande de la mairie, un rapport sur l'opportunité d'installation d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments de l'école, la Poste et la Maison du Parc.

De ce rapport, il ressort qu'avant d'envisager une installation de ce type il importe de réaliser sur les bâtiments des travaux d'économie d'énergie comme par exemple la régulation des systèmes de chauffage, l'isolation des combles et le remplacement des menuiseries peu performantes. Le technicien d'IT05 envisage de revisiter les locaux en présence des agents communaux pour lister les travaux qui peuvent être déjà réalisés dans les meilleurs délais.

ECOLE

Le bâtiment ALGECO a été installé dans la cour de l'école avec la mise en place des raccordements électriques et téléphoniques

Du mobilier et divers matériels ont été acquis pour la rentrée scolaire ceci pour un montant à ce jour de 7 295 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BUECH

Madame le maire fait part aux conseillers des sujets abordés dernièrement au sein de la communauté de communes.

- Lettre de la Présidente du Centre Social (voir ci-après)
- Micro-crèche : une nouvelle commission d'appel d'offres pour les études est prévue
- Ecole de musique : le président aurait souhaité que la commune revienne sur sa position
- Point relais : Madame le maire a fait part de son inquiétude sur l'état de saturation de la décharge et de la déchetterie

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL RURAL DU HAUT BUECH

Madame le maire donne la parole à Patricia CARRARA, Présidente de l'association « Centre Social Rural du Haut Buëch ».

Madame CARRARA explique que suite à la reprise des activités de l'association du centre social rural par le centre intercommunal d'actions sociales, le Président du CIAS sollicite un reversement de subvention perçue selon lui à tort par le centre social. Il s'agit en fait de la différence entre le prévisionnel et le réel de la subvention de la Caisse d'allocations Familiales pour les années 2011,2012 et 2013 ce qui représente 10 753, 14 €.

Madame le maire souligne que les délégués de la commune d'Aspres lors du dernier conseil communautaire ont été les seuls opposants à ce reversement. Elle rappelle que cette subvention a été versée durant sa présidence à la Communauté de Communes, en accord avec les vice-présidents dont Monsieur Jean-Pierre BRIOULLE qui remet en cause aujourd'hui une décision prise en concertation. Elle

souligne que cette décision résultait d'une analyse approfondie de la situation financière délicate du centre à l'époque des faits.

Madame CARRARA précise que les membres du bureau de son association n'ont jamais été entendus en conseil communautaire. Madame CARRARA informe le conseil que le centre social a pris l'attache d'un avocat car la situation est bloquée. Le conseil municipal suivra avec la plus grande attention ce dossier.

DIVERS

- Des travaux concernant le curage du Barry sont à prévoir – Devis de Pistono 5 064 €.

Madame HARDON demande si les propriétaires riverains sont en charge de l'entretien du rif. Madame le maire lui assure qu'elle va se renseigner sur ce point.

- Lettre de TERENCE MARCHAND

Madame le maire demande si le conseil s'est positionné sur ce dossier présenté lors du dernier conseil.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers ne donnent pas une suite favorable à sa demande.

Y. LOMBARD souhaiteraient que les platanes soient élagués car le nouveau camion-citerne des pompiers touche les branches.

R.RICHIARDONE fait part de la remarque de C. BRETON et de la problématique liée au non réparation de la plaque d'égouts située devant son magasin.

J. HARDON demande s'il est possible de récupérer le frigidaire à la MJC qui appartient à l'ADMR.

C.DELORME informe que le goûter des aînés est prévu le samedi 19 décembre 2015.

La séance est levée à 19 h 45.